

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5526373 Fax: (251-11) 5519321/5514227

Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

14^{ème} RÉUNION ORDINAIRE DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR ET DES CHEFS DES SERVICES DE SURETÉ ET DE SÉCURITÉ AFRICAINS, ET 11^{ème} RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE, LA SURETÉ ET LA SÉCURITÉ

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

8 – 12 OCTOBRE 2018

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

I. CONTEXTE

1. Le présent rapport fournit une mise à jour sur les progrès accomplis depuis la 10^e réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), tenue le 9 janvier 2018, à Addis Abéba, en Éthiopie.
2. À cet égard, le rapport couvre les aspects suivants :
 - a. Le projet de règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité pour approbation.
 - b. Le Protocole d'accord entre les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux et l'Union africaine sur le déploiement et l'emploi de la Force africaine en attente pour approbation.
 - c. La mise à jour sur le plan de travail quinquennal de Maputo pour le renforcement de la FAA (2016-2020).
 - d. La mise à jour sur l'élaboration de la Doctrine des opérations de soutien à la paix de l'UA (PSO) et la révision du Concept de la Force africaine en attente (FAA).
 - e. Les projets de politiques de la FAA relatives au Cadre de respect et d'obligation de rendre compte en matière du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de conduite et de discipline pour approbation.
 - f. La mise à jour sur l'harmonisation des activités de la CARIC avec le Cadre de la FAA.
 - g. La mise à jour sur le renforcement de la coopération avec les coalitions ad-hoc.
 - h. La mise à jour sur la formation de la FAA.
 - i. La mise à jour sur le soutien à la mission.
 - j. La mise à jour sur les OSP actuels mandatés et autorisés par l'UA.
 - k. La mise à jour sur les travaux des groupes de soutien stratégique de la FAA pour les composantes civiles, de police et militaire.
 - l. La mise à jour sur le Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme.
 - m. La mise à jour sur les initiatives relatives au contrôle des armes légères et de petit calibre illicites.
 - n. La mise à jour sur la mise en œuvre du Cadre politique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité et les préparatifs du 2^e Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS).
 - o. Le Programme frontière de l'Union africaine et les mesures visant à sa consolidation, pour approbation par les organes délibérants.
 - p. La stratégie de gouvernance des frontières de l'Union africaine pour approbation.
 - q. La Mise à jour sur l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de projets à impact rapide et de renforcement de la paix (PIR/PRP).
 - r. La mie à jour sur la stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience pour le Bassin du Lac Tchad.
 - s. La mise à jour sur les initiatives de RDPC en appui aux États membres de l'UA.

II. MISE À JOUR SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE L'UA

3. Projet de règlement intérieur du CTSDSS : tel qu'instruit par la 10^e réunion du CTSDSS, la Commission a harmonisé le projet de règlement intérieur du STCDSS avec le modèle de règlement intérieur adopté par le Conseil exécutif pour tous les Comités techniques spécialisés de l'UA. Le Bureau du conseiller juridique (OLC) a approuvé le projet de règlement intérieur du CTSDSS et il est ainsi soumis à l'examen et à l'approbation de la 11^e réunion du CTSDSS avant sa soumission au Comité technique spécialisé sur la justice et les questions juridiques (CTSJQJ) prévu pour novembre 2018 pour approbation finale. Le projet de règlement intérieur du CTSDSS est joint au présent rapport en tant qu'annexe A.

4. Le Protocole d'accord entre la Commission de l'UA et les CER/MR sur le déploiement et l'emploi de la FAA : conformément à la décision de la 10^e réunion du CTSDSS, la Commission a achevé le projet de Protocole d'accord et l'a partagé avec les CER/MR pour des contributions supplémentaires pour assurer sa finalisation. Le projet de Protocole d'accord définit les rôles et responsabilités de l'UA et des CER/MR dans le déploiement et l'emploi de la FAA. (Le projet de Protocole d'accord a été examiné lors d'un atelier organisé par l'UA et les CER/MR, le 2 octobre 2018, en vue de rassembler toute contribution supplémentaire pertinente dans le Protocole d'accord). Le projet de Protocole d'accord est joint au présent rapport en tant qu'annexe B.

5. Le Plan de travail stratégique de Maputo sur le renforcement de la FAA (2016-2020) : la Commission soumet de nouveau par le présent rapport le plan de travail stratégique de Maputo sur le renforcement de la FAA (2016-2020). Tel qu'instruit par la 10^e réunion du CTSDSS, la version mise à jour comprend les recommandations du "Rapport du Groupe d'experts indépendant sur la vérification, la confirmation et la validation des capacités annoncées par la FAA", les délais, les responsabilités et les indicateurs, ainsi que les aspects liés à l'harmonisation de la CARIC avec le Cadre de la FAA et au renforcement de la coopération avec les coalitions ad hoc. Le plan de travail stratégique de Maputo mis à jour est annexé au présent rapport en tant qu'annexe C.

6. Le budget alloué à la mise en œuvre des activités découlant du plan de travail de Maputo fait partie du cycle de budgétisation annuel de la Commission. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan de travail seront assurés à travers les processus existants au Conseil de paix et de sécurité.

7. Mise à jour sur l'élaboration de la Doctrine des OSP de l'UA : conformément à la décision de la 10^e réunion ordinaire du CTSDSS, la Commission a engagé une série de consultations

interdépartementales et à l'échelle de la Commission, afin de déterminer la portée et le contenu de la Doctrine des OSP de l'UA. Cela a permis à la Commission d'élaborer un document-cadre qui énonce les principaux éléments de ce que doit contenir la Doctrine des OSP de l'UA. Ce document-cadre étayera l'atelier UA-CER/MR sur la Doctrine des OSP de l'UA prévu pour le 16 octobre 2018. Une fois élaborée, la Politique de police internationale dans les OSP de l'UA (approuvée par la 10^e réunion du CTSDSS) sera annexée à la Doctrine des OSP de l'UA.

8. Mise à jour sur la révision du Cadre de la FAA : Conformément aux décisions de la 10^e réunion ordinaire du CTSDSS, la Commission a entamé le processus de révision du Cadre de la FAA. À cet égard, la Commission a jugé nécessaire de finaliser la Doctrine des OSP de l'UA avant la révision du Cadre de la FAA. Ceci s'appuyait sur le principe de «la forme suit la fonction ». En d'autres termes, la Doctrine définira la portée de l'approche de l'UA des OSP, qui étayera ensuite les outils à utiliser.

9. Projets de politiques relatives au Cadre de respect et d'obligation de rendre compte en matière du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de conduite et de discipline, pour approbation: dans ses efforts constants visant à assurer, par les OSP de l'UA, le respect et l'obligation de rendre compte en matière du Droit international humanitaire, des Droits de l'homme, de la conduite et de la discipline, la Commission soumet par le présent le projet de politique de l'UA sur la conduite et la discipline dans les OSP et le projet de politique de l'UA sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels dans les Opérations de soutien à la pax pour examen et approbation. Les projets de politique sont joints au présent rapport en tant qu'Annexes D et E.

10. Ces politiques définissent les normes minimales de conduite et de discipline attendues du personnel militaire, de la police et civil dans les opérations de maintien de la paix de l'UA. Ils renforcent également les codes de conduite militaires et de police existants, qui attribuent aux États membres la responsabilité d'assurer la conduite et la discipline professionnelles de leur personnel. Les politiques soulignent également la responsabilité des États membres vis-à-vis de leurs citoyens employés en tant que personnel civil dans les OSP de l'UA. Les politiques sont soumises par le présent à l'examen et à l'approbation de cette 11^e réunion du CTSDSS.

11. Mise à jour sur l'harmonisation des activités de la CARIC avec le cadre de la FAA : Conformément à la décision 679 de la Conférence de l'UA, la Commission a facilité l'harmonisation des activités de la CARIC avec la FAA. À cet égard, et comme souligné au paragraphe 5 ci-dessus, l'harmonisation des activités de la CARIC avec le cadre de la FAA a été reflétée dans le plan de travail quinquennal révisé de Maputo sur le renforcement de la FAA, précisément au paragraphe 1

12. En outre, des officiers d'état-major détachés par les Nations volontaires de la CARIC à leurs propres frais à la Commission apportent un soutien dans des domaines, tels que la planification et la gestion de la mission.

13. Pour donner suite à la mise en œuvre de la décision 679 de la Conférence de l'UA, conformément à la directive du CPS, la Commission a soumis un rapport de mise à jour sur le processus d'harmonisation à la 795^e réunion du CPS tenue le 20 septembre 2018. À cet égard, le CPS a instruit le Comité d'État-major du CPS d'apporter une assistance à la Commission à travers l'élaboration de mesures concrètes avec un calendrier, afin de renforcer et d'accélérer le processus d'harmonisation.

14. Mise à jour sur le renforcement de la coopération avec les coalitions ad hoc : dans le cadre de son rôle consistant à assurer le maintien de la paix et de la sécurité, l'UA a autorisé les opérations de soutien de la paix mandatées par les pays de la CBLT et la Force conjointe du Sahel du Groupe des cinq. En renforçant sa coopération avec des coalitions ad-hoc, l'UA apporte un soutien à la mission et à la logistique, une assistance technique, ainsi qu'un soutien financier et une mobilisation de ressources.

15. Mise à jour sur la formation de la FAA :

a. Vivier des capacités africaines en attente (CAA):

(i) La Commission de l'UA et les CER/MR continuent d'alimenter le vivier des CAAC avec l'expertise requise pour les OSP de l'UA. Cela permettra de parvenir à une utilisation de 50% à 70% des CAA pour le recrutement des OSP de l'UA, tel qu'indiqué par la 10^e réunion du CTSDSS. Dans le cadre de ces efforts, la Commission de l'UA et les CER/MR ont élaboré des stratégies visant à assurer que le nombre minimum requis de 300 candidats qui devrait être inscrit au vivier par chaque CER/MR, comme stipulé dans le Cadre politique de la dimension civile de la FAA (2008), est atteint. En septembre 2018, le vivier des CAA comptait un total de 416 experts civils inscrits par l'UA, l'EASF, la CEEAC, la CEDEAO et la SADC. La NARC devrait déterminer le début de ses processus pour alimenter son propre concentrateur de vivier des CAA.

(ii) En outre, la Commission de l'UA et les CER/MR dispensent une formation aux membres du vivier, afin de s'assurer qu'ils sont prêts à être déployés.

(iii) En 2018 seulement, quatre formations de base civiles et une formation de spécialisation en protection des civils ont été organisées par la Commission. Une deuxième formation de spécialisation sur la protection des civils est également prévue début décembre 2018.

(iv) Dans le cadre des efforts visant à renforcer l'accessibilité au vivier des CAA, le logiciel d'application du vivier est maintenant disponible en anglais et en français et est désormais compatible avec les appareils mobiles.

b. Les directives de formation de la FAA 2018-2020 : Les directives de formation de la FAA, qui visent à orienter la formation et le développement des capacités de la FAA, ont été adoptées

au cours du neuvième atelier sur la mise en œuvre de la formation de la FAA, tenu du 24 au 27 octobre 2017 et mis à jour à la suite des décisions de la 10^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS de janvier 2018. Elles ont été distribuées aux CER/MR, aux États membres, aux Centres de formation d'excellence et aux partenaires en avril 2018. Ces directives seront réexaminées lors du 10^e atelier sur la mise en œuvre de la formation de la FAA qui sera accueilli par la Force en attente de l'Afrique de l'Est (EASF) du 23 au 26 octobre 2018.

c. **Association de formateurs au soutien à la paix (APSTA)** : le Royaume de Norvège a apporté son soutien financier à l'APSTA à travers la Commission de l'UA pour une période de trois (3) ans à compter de mars 2018. La Commission et le Royaume de Norvège travaillent actuellement sur un accord de financement qui permettrait le décaissement des fonds à l'APSTA.

16. Mise à jour sur le soutien aux missions :

a. Base logistique continentale (BLC) et dépôts logistiques régionaux (DLR):

(i) À la suite de l'inauguration de la CLB le 5 janvier 2018, la Commission a déployé une équipe de démarrage composée de trois (3) officiers de la DOSP, afin de renforcer l'opérationnalisation de la CLB. La Commission a également reçu le premier lot de matériel donné par la Turquie et la République populaire de Chine en mai et juillet 2018 respectivement et facilite actuellement l'inventaire du matériel. Cependant, il existe des défis critiques et urgents liés :

- Au financement des frais de personnel et de fonctionnement (eau, électricité, carburant des véhicules et des générateurs, services de communication et d'information) ;
- aux installations de stockage appropriées ;
- à la sécurité du matériel.

(ii) Dans le cadre des efforts visant à renforcer les relations de travail entre la BLC et les DLR, la Commission de l'UA, avec le soutien de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a organisé une formation sur la planification opérationnelle du mouvement et de la logistique à la BLC pour 30 personnels de l'UA et des CER/MR.

(iii) Dans le cadre du soutien technique apporté par les États membres de l'UA à la BLC, la République du Zimbabwe et la République de Zambie ont détaché chacune un officier, à leurs propres frais.

b. **Conduite de l'exercice logistique de l'UA** : dans le cadre de la 2^e réunion extraordinaire du CTSDSS, la Commission a organisé un exercice de logistique - IMDAD AFRICA I du 14 au 21 septembre 2018 à la BLC, afin de tester les systèmes et processus de soutien à la mission de l'UA pour planifier, déployer rapidement, pérenniser et liquider les OSP mandatés par l'UA. En particulier, l'exercice a testé les systèmes et processus de la chaîne d'approvisionnement de l'UA

concernant les systèmes de soutien stratégique, de soutien médical, de communication et d'information. Un examen après action du LOGEX est prévu pour fin octobre 2018, afin d'examiner l'exercice et de finaliser le rapport final.

c. Opérationnalisation du C3IS de la FAA : Le processus d'acquisition des capacités de C3IS (Systèmes de Commandement, de contrôle, de communication et d'information), financé par l'Union européenne est en cours et devrait s'achever d'ici décembre 2018.

d. Capacité de soutien stratégique de la FAA :

(i) Conformément aux efforts visant à fournir des capacités de soutien stratégique à la FAA, la Commission a tenu une session de travail UA-CER/ MR sur les relations entre le Centre de coordination du mouvement continental (CMCC) et les centres de coordination du mouvement régional. (CMRC). La Commission a également tenu une autre session de travail UA-CER / MR du 12 au 15 mars 2018 sur l'harmonisation du Concept de soutien stratégique. À cet égard, la Commission et les CER/MR ont élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre le Concept de soutien stratégique, y compris l'opérationnalisation du CMCC et des CCMR.

(ii) L'UA procédera à une évaluation des capacités de soutien stratégique de la NARC et de la SADC au 4^{ème} trimestre 2018 (des évaluations de l'EASF, de la CEEAC et de la CEDEAO ont été conduites en 2017).

(iii) La République d'Ouganda a fait une annonce de contribution un avion C130 à l'UA pour le soutien stratégique de la FAA. L'UA a effectué une évaluation du C130. La Commission effectue des visites aux États membres de l'UA, afin de solliciter des annonces de contribution supplémentaires.

17. Mise à jour sur le travail des groupes de soutien stratégique de la FAA pour les composantes police, civil et militaire :

(i) La session de travail du Groupe de soutien stratégique à la police (GSSP) s'est tenue du 25 au 27 juin 2018. Le GSSP a entamé le processus d'élaboration d'un vivier de la composante police de la FAA à inclure dans les CAA. Ce processus devrait s'achever fin 2018.

(ii) La session de travail du Groupe de soutien stratégique civil (GSSC) se tiendra les 17 et 18 octobre 2018.

(iii) La session de travail du Groupe de soutien stratégique militaire (GSSM) se tiendra du 5 au 10 novembre 2018.

18. Mise à jour sur le Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme : conformément à la décision Assembly/AU/Dec. 627 (XXVIII), la 10^e réunion du CTSDSS a encouragé la Commission à accélérer la pleine opérationnalisation du Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Cela inclut la soumission du projet révisé de statut du Fonds, sur la base des observations et des amendements apportés par la réunion d'experts, au Comité technique spécialisé sur la justice et les questions juridiques (CTSJQJ).

19. Mise à jour sur les initiatives relatives au contrôle des armes légères et de petit calibre illicites:

- a. **Projet de politique de l'UA pour la gestion des armes et des munitions récupérées dans les OSP :** conformément au communiqué du CPS lors sa 584^{ème} réunion tenue le 29 mars 2016, la Commission a lancé un processus consultatif pour l'élaboration d'une politique de l'UA sur la gestion des armes et munitions récupérées dans les OSP. La politique répondra aux défis auxquels sont confrontées les OSP dans le traitement des armes et des munitions récupérées au cours des opérations. En outre, elle fournira des orientations politiques pour traiter des aspects de gestion des armes dans les phases de planification et d'exécution des OSP, conformément aux bonnes pratiques régionales et internationales. En conséquence, la Commission a organisé une réunion de lancement et d'experts avec les CER, les États membres, les OSP, les coalitions sécuritaires ad hoc, les Nations unies, ainsi que les organisations et des experts internationaux, à travers laquelle la portée a été mieux étayée. Un projet sera validé par des experts nationaux et régionaux en novembre 2018 avant d'être soumis au prochain CTDDSS pour examen et adoption.
- b. **Observation du Mois de l'Amnistie en Afrique :** Dans le cadre de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes à l'horizon 2020, la 29^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue les 3 et 4 juillet 2017 à Addis Abéba a adopté la décision Assembly/AU/Dec.645 (XXIX) dans laquelle elle a proclamé le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, Mois de l'amnistie pour la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre illicites. Dans ce contexte, les États membres devraient promouvoir et organiser des initiatives en faveur de la remise volontaire des armes illicites détenues par les civils dans des conditions d'anonymat et d'immunité de poursuites. Dans ce contexte, la 788^e réunion du CPS, tenue le 7 août 2018, à Addis Abéba, a souligné la nécessité pour le CTSDSS d'inscrire ce point à son ordre du jour, afin de débattre et de promouvoir le rôle essentiel que doivent jouer les services de défense et de sécurité nationales dans les processus envisagés de collecte et de destruction des armes illicites.

20. Mise à jour sur la mise en œuvre du cadre politique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité et préparation du 2^e Forum africain sur la Réforme du secteur de la sécurité (RSS): L'exposé de ces points vise à fournir une mise à jour au CTSDSS conformément au projet

de règlement intérieur qui met en exergue son rôle étendu sur tous les aspects de la paix et de la sécurité, y compris le Cadre politique de l'UA relatif à la reconstruction et au développement post-conflit, la Politique africaine commune de défense et de sécurité, et le Cadre politique relatif à la réforme du secteur de la sécurité. Le cadre politique de l'UA relatif à la Réforme du secteur de la sécurité a été adopté par le Sommet de l'UA en 2013. Depuis lors, la Commission de l'UA travaille de concert avec les CER/MR et les partenaires internationaux en direction de la promotion de sa mise en œuvre et de l'extension de son assistance aux États qui envisagent les processus de la réforme. Le 2^e Forum africain sur la RSS ambitionne d'assurer une compréhension commune parmi les États membres quant aux objectifs du Forum et de promouvoir une participation active.

21. Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine et les mesures pour sa consolidation : À la suite de la réunion préparatoire des experts gouvernementaux tenue du 3 au 5 octobre 2016 à Addis Abéba, en Ethiopie, la réunion des Ministres africains sur les questions de frontière a adopté la Déclaration sur le Programme frontière de l'UA et les mesures pour sa consolidation (Déclaration d'Addis Abéba), le 6 octobre 2016. Conformément à la Décision *Assembly/AU/Dec.526 (XXIII)*, il a été convenu que les documents émanant de la "réunion des Ministres sur les questions de frontière" soient soumis au CTSDSS pour approbation et, ensuite au Conseil exécutif pour adoption. Le document est joint en Annexe F de ce rapport.

22. Projet de Stratégie de l'UA de gouvernance des frontières (SUAGF) : le Projet de Stratégie de l'UA de gouvernance des frontières a été présenté la première fois au cours de la réunion des Ministres africains sur les questions de frontière tenue le 6 octobre 2016. Les Ministres, dans leur Déclaration, ont convenu que *"le projet doit être envoyé aux États membres pour un examen approfondi et qu'une réunion de validation doit se tenir à cette fin"*. Fort de cela, la Commission de l'UA a transmis le 24 janvier 2017 à tous les États membres et aux CER/MR, le projet de la SUAGF pour examen. Pour donner suite à cela un atelier de validation des experts des États membres s'est tenu du 6 au 8 novembre 2017 à Addis Abéba, en Éthiopie, pour examiner et valider la stratégie. L'objectif de la Stratégie est de *"mettre en place une nouvelle forme de gouvernance pragmatique des frontières ambitionnant de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, mais aussi de faciliter le processus d'intégration et le développement durable en Afrique"*. Par la présente la Commission soumet la Stratégie de l'UA de gouvernance des frontières au CTSDSS pour approbation, pour être ensuite adoptée par le Conseil exécutif. Le document est joint à ce rapport en Annexe G.

23. Élaboration de politique et mise en œuvre des Projets à impact rapide et des Projets de renforcement de la paix (PIR/PRP) : La Commission de l'UA en collaboration avec les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR) a élaboré un Cadre quinquennal axé sur les résultats (CAR) comme outil pour la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation des activités de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA de manière compréhensive et efficace, en complémentarité et en coordination avec les autres acteurs engagés dans le processus de la RDPC, notamment avec les CER/MR, les États membres, la Société civile africaine et les partenaires. Le CAR est ancré dans la

Feuille de route 2016-2020 de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et d'autres instruments de politique connexes, dont notamment le Feuille de route pour faire taire les armes à l'horizon 2020. Le CAR se focalise sur la matérialisation de résultats durables dans la mise en œuvre des piliers de la politique de la RDPC de l'UA (2006). Ce document vient étayer l'importance de la RDPC en aidant les pays émergents des conflits ou de crises à ne pas retomber dans la violence. La Commission a aussi élaboré une Note d'orientation pour collecter et améliorer les directives quant aux différents aspects de la politique de la RDPC aux fins d'assurer que la Commission de l'UA, les CER/MR, les États membres et les autres acteurs sont à même de traiter efficacement les besoins des pays

24. Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience de la Commission du Bassin du Lac Tchad : La Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience de la Commission du Bassin du Lac Tchad est un cadre régional détaillé et partagé pour répondre aux défis multi-facettes dans les zones de la région du Bassin du Lac Tchad affectées par Boko Haram. Les neuf (9) piliers de la stratégie sont : *la coopération politique, la sécurité et les droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation, la réintégration et la réinsertion des personnes affectées par BoKo Haram, l'assistance humanitaire, la gouvernance et le contrat social, le recouvrement socioéconomique et la durabilité environnementale, l'éducation, l'apprentissage et les compétences, la prévention de l'extrémisme violent et la construction de la paix et l'autonomisation et l'inclusion des femmes et des jeunes*. La stratégie adoptée par le Conseil des Ministres de la CBLT le 30 août 2018 est destinée à renforcer les progrès enregistrés par la Force multinationale mixte (FMM) et, de manière plus importante, à encourager le recouvrement et le développement durables de la région du BLT conformément aux décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et du Conseil de sécurité des Nations unies.

I. MISE À JOUR SUR LES OSP ACTUELLES AUTORISÉES ET MANDATÉES PAR L'UA : AMISOM, ICR-LRA, FMM, FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL

AMISOM

25. L'AMISOM offre un environnement propice pour le processus politique en Somalie, afin de le faire évoluer vers une paix durable, de même que pour faciliter la présence des NU et d'autres partenaires qui soutiennent les activités liées à la paix et à la construction de l'État dans le pays. En dépit de ces progrès, Al Shabaab demeure une forte menace et continue de démontrer son habileté à exécuter des attaques terroristes meurtrières contre les populations civiles, les Forces de sécurité nationale somaliennes (FSNS) et l'AMISOM. Les divisions claniques et régionales couplées à la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites dans le pays et la faiblesse des institutions de l'État de droit, constituent aussi des entraves au règlement du conflit. La présence persistante de Djihadistes internationaux relève aussi d'une sérieuse préoccupation.

26. Pour s'assurer de l'harmonisation permanente du soutien à la Somalie, le 4^e examen conjoint UA-NU a été mené en mai 2018. Consécutivement la 782^e réunion du CPS de l'UA sur la Somalie qui s'est tenue le 27 juin 2018 et la RCSNU 2431 (2018) a prorogé le mandat de l'AMISOM

jusqu'en juillet 2019 et a appelé à une conduite d'une évaluation des préparatifs opérationnels (EPO) de l'AMISOM qui a été finalisée en septembre 2018. À cet égard, les deux Conseils ont mis l'accent sur l'importance du soutien de l'AMISOM au Plan de transition de la Somalie qui fournit un cadre stratégique pour le transfert progressif des responsabilités de l'AMISOM au Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) et aux institutions des États membres fédéraux (EMF) en trois phases jusqu'en décembre 2021. La Commission de l'UA élaborera un nouveau Concept d'opérations de l'AMISOM à l'échéance du 1^{er} novembre 2018, qui sera harmonisé de manière à soutenir la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie (2018-2021).

FORCE MULTINATIONALE MIXTE (FMM)

27. Les opérations de la Force multinationale mixte contre Boko Haram sont en cours et ont considérablement affaibli et dégradé les capacités du groupe terroriste. L'Opération AMNI FAKAT de la FMM menée entre avril et juillet 2018 a abouti à la défection de plus de 300 combattants de Boko Haram et a engendré la conquête de zones dans les îles du Bassin du Lac Tchad et de ses environs.

28. Conformément au Protocole d'accord et à l'Accord de soutien à la mise en œuvre (ASM) entre la Commission de l'UA, la CBLT et les pays contributeurs de troupes à la FMM, l'UA a offert un soutien complémentaire à la FMM en utilisant ses propres ressources, y compris des équipements et un financement pour les Projets à impact rapide. En outre, un soutien complémentaire a été fourni par l'UA à travers des donations de partenaires que sont le Royaume uni, l'Union européenne et la Turquie.

29. FORCE CONJOINTE DU G5 SAHEL

30. Pour donner suite à l'adoption du Concept d'opérations stratégique (CONOPS) de la Force conjointe du G5 Sahel (FC G5 S) lors de la 679^e réunion du CPS tenue le 13 avril 2017, suivie de la RCSNU 2359 qui a favorablement accueilli le déploiement de la FCG5 S, la force s'est limitée à des opérations de démonstration de force, particulièrement dans la région de Liptako-Gourma qui fait frontière avec le Mali et le Burkina Faso. La situation sécuritaire dans la zone d'opérations de la FC G5 S demeure toujours fragile et imprévisible. Ceci est largement dû au manque de financement durable et prévisible, à un manque d'équipement, de défis liés au soutien logistique et aussi à la difficulté pour la MINUSMA de mettre en œuvre la RCSNU 2391 pour soutenir la FC G5 S.

31. Conformément au Protocole d'accord signé entre l'UA et le G5 Sahel, l'UA doit fournir un soutien technique. Toutefois, des défis sont survenus dans la mise en place d'une cellule dédiée à la coordination du G5 Sahel au niveau de la Commission et à la mobilisation de ressources.

ICR-LRA

32. L'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA) a affaibli et dégradé le groupe terroriste LRA. Cependant, le groupe terroriste continue d'être une menace en RCA et en RDC. La détérioration de la situation humanitaire

causée par la LRA exige des soutiens à fournir aux zones affectées, afin de garantir le recouvrement et la résilience.

33. L'UA continue de faire face à des défis relatifs à la fourniture de soutien logistique et financier à l'ICR-LRA. Il s'agit de la fermeture temporaire du QG de la Force régionale d'intervention (FRI) de l'UA sise à Yambio au Soudan du Sud et du retour dans leur pays d'origine des officiers du QG en attendant la disponibilité du financement. Récemment, l'ICR-LRA a fait l'objet de discussions par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2018. Entre autres aspects, le CPS a demandé à la Commission d'entreprendre urgemment des consultations avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), afin de définir les modalités pour la création, sous les auspices de la CEEAC, d'une force qui remplacera l'ICR-LRA, pour opérer dans le cadre de la Force africaine en attente avec comme objectif l'élimination de la LRA.

II. MISE A JOUR SUR LE SOUTIEN APPORTÉ AUX ÉTATS MEMBRES

Équipe de soutien technique de l'Union africaine à la Gambie (ESTUAG)

34. Pour donner suite à une requête du gouvernement gambien, le CPS de l'UA a demandé à la Commission de l'UA, le 15 juin 2017, de déployer une équipe de soutien technique de l'UA composée de dix (10) membres en Gambie pour une période de 12 mois pour appuyer la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) et le processus de justice transitionnelle. Dans ce contexte, il a été convenu, en consultation avec les autorités de la Gambie, des capacités techniques de l'ESTUAG. 6 experts militaires sont déjà déployés. Les quatre (4) restants le seront en novembre 2018.

Installation d'une clinique mobile de niveau 2 à Gao, au Nord du Mali

35. Le gouvernement de la Corée a fait don d'une clinique mobile de niveau 2 à l'Union africaine et celle-ci a été installée à Gao, au Mali, pour fournir des services médicaux aux forces de défense et de sécurité du Mali et aux populations locales. La clinique, au nom de l'UA, a été inaugurée le 4 avril 2018 par le Commissaire à la paix et à la sécurité, des officiels maliens et un représentant de la République de Corée. L'installation de l'équipement médical a été réussie. Le Mali fournira le personnel médical et de soutien. Il a aussi été convenu que la Corée à travers l'UA fournira sur une durée de six (6) mois médicaments et consommables et sera en charge de la maintenance de la clinique.

III. RECOMMANDATIONS

36. En prenant note des informations et des mises à jour ci-dessus-mentionnées, les recommandations suivantes sont faites au CTSDSS :

- a. Approuver le Règlement intérieur pour le CTSDSS
- b. Approuver le Protocole d'accord entre la Commission de l'UA et les CER/MR sur l'emploi de la FAA

- c. Approuver le Plan de travail mis à jour de Maputo sur le renforcement de la FAA 2016-2020
- d. Approuver la Politique de l'UA sur la Conduite et la discipline dans les opérations de soutien à la paix.
- e. Approuver Politique de l'UA sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels dans les Opérations de soutien à la paix
- f. Exhorter les États membres de l'UA à soutenir l'opérationnalisation de la CBLT, y compris le détachement d'officiers à leur propre frais.
- g. Exhorter les États membres de l'UA à trouver des capacités de soutien stratégiques pour les opérations de soutien à la paix de l'UA et de faciliter l'évaluation desdites capacités.
- h. Exhorter les États membres à continuer de soutenir les OSP de l'UA, y compris la CBLT/FMM, l'ICR-LRA, et le G5
- i. Approuver la Déclaration sur le Programme frontière de l'UA et les mesures pour sa consolidation
- j. Approuver la Stratégie de l'UA de gouvernance de frontière
- k. Faire observer par les États membres de l'UA le Mois de l'Amnistie en Afrique
- l. Participation des États membres de l'UA au 2^e Forum africain sur la RSS

Annexes en pieces jointes